

part à l'élection des maîtres des métiers chargés de nommer les nouveaux consuls. Là fut l'abus. D'abord ces six électeurs, qui exerçaient naturellement une grande influence sur de simples artisans, se contentèrent de faire adopter leur choix par l'assemblée ; mais, peu à peu, ils s'attribuèrent l'élection à eux seuls, et dépouillèrent un jour tout-à-fait le peuple de sa modeste part d'action dans le gouvernement de la cité. Une fois en possession du privilège exorbitant de choisir les maîtres des métiers, ils n'élurent plus que ceux dont la voix, par un motif ou par un autre, leur était acquise, et faisaient ainsi nommer consuls leurs parents ou leurs amis, tous ceux enfin dont ils pouvaient attendre le même service l'année suivante. Ainsi, maîtres de la fortune publique, plusieurs d'entre eux se livrèrent même aux spéculations les plus criminelles, telles que l'accaparement des grains.

Le peuple exaspéré se souleva dans les premières années du XV^e siècle, et, un moment vainqueur, parvint à faire admettre ses élus dans le Consulat. Mais cette administration dura peu. Les troupes du roi ayant été introduites dans la ville, malgré ses privilèges, et par ceux même qui étaient chargés de les défendre, douze des plus compromis dans le mouvement populaire furent décapités, et leurs têtes, fixées sur des pieux, le long du pont de Saône, servirent d'exemple à ceux qui auraient été tentés de recommencer.

Toutefois on crut devoir accorder au peuple des espèces de tribuns, qui sous le nom de *procureurs des artisans*, étaient chargés de défendre ses intérêts dans la Commune. Mais il n'est pas nécessaire de dire que cette garantie incomplète était la plupart du temps illusoire.

A partir de cette époque, le gouvernement consulaire fut définitivement constitué. N'ayant plus à défendre son existence au dehors, il s'occupa à régulariser son administra-